



PRÉPARATOIRE SANTÉ

1 FC

Mieux réussir aux concours Aide-Soignant et Auxiliaire de Puériculture

La formation Préparatoire santé est dispensée par notre centre. Elle permet la préparation aux épreuves de sélection pour entrer en formation d'Aide-Soignant ou d'Auxiliaire de Puériculture de tout institut de formation.

LA FORMATION

A quoi prépare-t-elle ?

- Aux épreuves de sélection (modalités, niveau d'exigence), à l'entrée en Institut de formation d'Aide-Soignant et d'Auxiliaire de Puériculture
- A confirmer le projet professionnel en travaillant sur les représentations du métier, en approfondissant ses motivations, en développant des valeurs professionnelles
- A apprendre à se connaître et améliorer ses capacités relationnelles

Comment y accéder ?

Public : La préparatoire santé est ouverte aux personnes sortant de formation initiale (niveau 3ème de collège minimum) et aux jeunes ou adultes demandeurs d'emploi.

Elle nécessite une maîtrise de la langue française écrite et orale - Niveau B1 classification européenne.

Les qualités requises pour la pratique des futurs métiers :

- un sens du contact et de l'accompagnement
- des qualités physiques sont indispensables (station debout prolongée, facilité de déplacement, dextérité, port de charges)

Modalités d'entrée en formation : Entretien de motivation d'une vingtaine de minutes en présence d'au moins 1 membre de l'équipe pédagogique. Cet entretien vise à faire exprimer au candidat son projet professionnel et à évaluer ses potentialités à atteindre les exigences des épreuves du concours.

Comment va-t-elle se dérouler ?

Durée :

- 168 heures pour la préparatoire Aide-Soignant
- 224 heures pour la préparatoire Auxiliaire de Puériculture

A ces durées, il convient d'ajouter 2 à 4 semaines de congés.

Horaires :

- 12 heures par semaine en centre de formation pour la préparatoire Aide-Soignant
- 12 heures par semaine en centre de formation pour la préparatoire Auxiliaire de Puériculture

Quels sont les contenus ?

MATIÈRES	CONTENUS
Biologie	Vocabulaire, notions d'anatomie, de physiologie et d'hygiène du corps humain
Mathématiques	<ul style="list-style-type: none">Méthodes de résolution des 4 opérations de baseApprentissage des unités de mesureRésolution de problèmes de conversionPourcentage et règle de trois
Expression écrite	Entraînement à la pratique de la rédaction et de l'étude de texte
Logique, Observation, Organisation	Pratique d'exercices permettant de mettre en valeur ses capacités dans ces 3 domaines
Connaissance de l'actualité	<ul style="list-style-type: none">Etude de l'actualité sanitaire et sociale au travers de textes, du suivi des journaux télévisés, des travaux de rechercheImplication personnelle nécessaire
Expression Orale	Entraînement à la pratique de l'argumentation, réalisation d'exposés sur les thèmes sanitaires et sociaux, simulation d'entretiens oraux, travail sur la motivation personnelle
Connaissance du métier	<ul style="list-style-type: none">Travaux sur la représentation du métier (réalisation d'affiche, entretiens individuels...)

Comment est-elle organisée ?

Capacité d'accueil : 15 stagiaires maximum

Des évaluations périodiques permettant d'accompagner la progression du stagiaire.

Des entretiens individuels sont organisés à la demande.

Méthodes pédagogiques :

L'équipe pédagogique met en place des outils qui permettent à chaque stagiaire d'acquérir une organisation et une méthode d'apprentissage autonome : travail sur internet, recherche documentaire, visionnage de DVD.

Le travail en petits groupes est favorisé.

FORMATION QUALIFIANTE

LE PASSAGE VERS LA FORMATION QUALIFIANTE

A l'issue de la préparatoire, le candidat se présente aux épreuves de sélection organisées par un ou plusieurs instituts de formation de son choix.

Epreuves d'admissibilité :

- épreuve écrite de culture générale (étude de texte, questions portant sur la biologie et sur les mathématiques)
- épreuve écrite de logique (pour les candidats à l'entrée en Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture uniquement)

La réussite aux épreuves d'admissibilité donne accès à l'épreuve d'admission.

(note minimum de 10 sur 20 pour chacune des 2 épreuves)

Epreuve d'admission :

- oral, face à un jury constitué de deux professionnels du secteur santé dont un formateur, portant sur une question relevant du secteur sanitaire et social et sur la motivation du candidat (note minimum de 10 sur 20)

La réussite aux épreuves ouvre l'entrée à la **formation qualifiante Aide-Soignant** ou **Auxiliaire de Puériculture**, sur classement, dans la limite des places agréées.



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Septembre 2016
Validité : 2 ans